



SC-11 Sous-couche adhérente

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 1 - 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

- 1.1** **Identificateur de produit :** **SC-11 Sous-couche adhérente**
- 1.2** **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.**
- Usage du produit** **Sous-couche adhérente pour béton ciré - Fond poreux**
- 1.3** **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.**
- Raison social** **Vone Industry sarl**
 11 ch. des Pontets
 1212 Grand-Lancy
 Tél. 022 794 90 94
 Adresse e-mail **info@voi.ch**
 du responsable
 de FDS
- 1.4** **Numéro d'appel d'urgence.**
- Tox Info Suisse CH-8028 Zurich
 +41(0)44 251 51 51 / Speed calling: 145

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Pictogrammes de danger néant
Mention d'avertissement néant
Mentions de danger néant
Pictogrammes de danger néant
Indications complémentaires:
Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7];
2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.
Peut produire une réaction allergique.



SC-11 Sous-couche adhérente

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 2 - 10

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. - vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges - Composition :

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

CAS: 2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	< 0.05%	
EINECS: 220-120-9 Reg.nr.: 01-2120761540-60	H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation de la peau. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.	< 0.05% < 0.05% < 0.05% < 0,06 % ≤ C < 0,6 % < 0.05%	
CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 611-341-5	5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	≥0,00025—<0,0015% (3:1)	CE 247-500-7 CE220-239-6
	H301 : Toxique en cas d'ingestion. H310 : Mortel par contact avec la peau. H330 : Mortel par inhalation. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.	≥ 0,6 % ≥ 0,6 % ≥ 0,0015 % ≥ 0,6 % 0,06 % ≤ C < 0,6 %	

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation - Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau - Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux - Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion - Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.



SC-11 Sous-couche adhérente

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 3 - 10

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité

Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant

(sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun :

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.



SC-11 Sous-couche adhérente

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 4 - 10

-
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains :

Gants de protection

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: 0,35 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps

Vêtements de travail protecteurs



SC-11 Sous-couche adhérente

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 5 - 10

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Liquide
Couleur	Bleu
Odeur	Seuil olfactif > Non précisé.
Point/intervalle de fusion :	
Point d'ébullition	100 ° C
Point de congélation :	Non précisé.
Point/intervalle de congélation :	Non précisé.
Inflammabilité	
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non précisé.
Méthode de détermination du point d'éclair :	
Température d'auto-inflammation	
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Température de décomposition	
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.
PH à 20 degrés	7,75
Viscosité cinématique à 20 ° C	62 s (DIN 53211/4)
Viscosité : Non précisé.	
Méthode de détermination de la viscosité :	
Solubilité	
Hydrosolubilité :	Diluable.
Méthode de détermination de la solubilité dans l'eau :	
Liposolubilité :	Non précisé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non précisé.
Méthode de détermination du coefficient n-octanol/eau :	
Pression de vapeur	
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité et/ou densité relative	
Densité :	1,02 g/cm³ (EN ISO 2811-1)
Méthode de détermination de la densité :	
Densité de vapeur relative	
Densité de vapeur :	Non précisé.



SC-11 Sous-couche adhérente

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 6 - 10

9.2 Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

Substances et mélanges explosibles

Sensibilité aux chocs

Effet du chauffage sous confinement

Effet de l'inflammation sous confinement

Sensibilité aux impacts

Sensibilité au frottement

Stabilité thermique

Emballage

Gaz inflammables

Aérosols

Gaz comburants

Gaz sous pression

Liquides inflammables

Matières solides inflammables

Substances et mélanges autoréactifs

Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques

Matières et mélanges auto-échauffants

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

Peroxydes organiques

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Explosibles désensibilisés

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Sensibilité mécanique

Température de polymérisation auto-accélérée

Formation de mélanges poussières/air explosibles

Réserve acide/alcaline

Taux d'évaporation

Miscibilité

Conductivité

Corrosivité

Groupe de gaz

Potentiel redox

Potentiel de formation de radicaux libres

Propriétés photocatalytiques



SC-11 Sous-couche adhérente

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 7 - 10

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité**
Aucune donnée n'est disponible.
 - 10.2. Stabilité chimique**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
 - 10.3. Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune donnée n'est disponible.
 - 10.4. Conditions à éviter**
le gel
 - 10.5. Matières incompatibles**
Aucune donnée n'est disponible.
 - 10.6. Produits de décomposition dangereux**
Pas de produits de décomposition dangereux connus
-

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Valeurs LD/LCD50 déterminantes pour la classification**
 - 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**
Oral LD50 1.193 mg/kg (rat)
Dermique LD50 4.115 mg/kg (rat)
 - 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)**
Oral LD50 66 mg/kg (rat)
Dermique LD50 141 mg/kg (rat)
 - De la peau**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Des yeux**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Sensibilisation**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



SC-11 Sous-couche adhérente

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 8 - 10

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité aquatique

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

LC50/96h	2,18 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	2,2 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC50/18h	0,4 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/48h	2,94 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	0,067 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC0	1 mg/l (Daphnia magna)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

NOEC/48h	0,00064 mg/l (Skeletonema costatum)
NOEC/21d	0,004 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96h	0,188 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC20/3h	0,97 mg/l (boue d'épuration)
EC50/48h	0,126 mg/l (Daphnia magna)
EC50/3h	7,92 mg/l (boue d'épuration) (OECD 209)
EC50/72h	0,048 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/96h	0,22 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC/72h	0,0012 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable - vPvB: Non applicable.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7. Autres effets néfastes

Autres indications écologiques - Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.



SC-11 Sous-couche adhérente

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 9 - 10

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

- | | |
|----------|---|
| 08 00 00 | Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peinture, vernis et émaux vitrifiés), mastique et encres d'impression. |
| 08 04 00 | Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité) |
| 08 04 10 | Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 |

Emballages non nettoyés

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- 14.4. Groupe d'emballage
- 14.5. Dangers pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)

Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.



SC-11 Sous-couche adhérente

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 10 - 10

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative